

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LISOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traité de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 16 Janvier.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nous recevons à l'instant la lettre suivante de l'honorable M. Teillard, député de Figeac. Sa détermination réfléchie ne nous surprend pas. Nous l'enregistrons avec plaisir parce qu'elle donne raison aux idées que nous avons récemment émises sur la question des prochaines élections sénatoriales dans le Lot, et qui ont eu, nous le savons, l'approbation d'un grand nombre de délégués élus.

La résolution de M. Teillard nous semble des plus heureuses au point de vue du succès de la cause républicaine aux élections du 4 février.

Figeac, 15 janvier 1883.

Monsieur le rédacteur,

Cédant à de nombreuses et très pressantes instances, j'ai accepté la candidature au Sénat. Aujourd'hui je suis obligé de revenir sur cette acceptation : Je ne suis plus candidat.

Je vais aussi donner ma démission de maire et de député.

Je m'explique :

Je suis entré dans la vie politique en 1870. Pour bien des motifs, j'en ai le plus grand regret. Aussi ai-je la plus vive impatience d'en sortir. Les attaques dont je suis l'objet me fournissent l'occasion de m'en aller, je suis charmé de la saisir.

Veillez donner la plus grande publicité à ma lettre et agréer mes sentiments les plus distingués.

A TEILHARD.

Le Times vient de publier un long article sur la question égyptienne : il déclare que les événements ont imposé au gouvernement anglais la tâche de réprimer l'insurrection égyptienne, tâche que l'Angleterre aurait volontiers partagée avec une autre puissance.

Ceci est absolument faux, car jamais l'Angleterre n'a désiré avec elle aucune coopération ; elle ne voulait l'aide de personne et, au contraire, aurait été très en peine, si nous avions été en Egypte avec elle ; car alors il aurait fallu laisser à la France une part du gâteau.

Or, on sait que l'aimable Albion n'aime guère à partager ce qu'elle convoite. Le Times déclare ensuite que le gouvernement anglais, après avoir assuré la sécurité du Khédive, retirera ses troupes d'Egypte, dès que l'on aura organisé un système. Nous connaissons ce système : c'est probablement des anglais mêlés à des indigènes et commandés par des officiers britanniques. Le retrait des troupes, dans ce cas n'est d'aucune valeur.

Ce que nous aimons, c'est le Times venant dire que son action dans la dernière guerre a été conforme au maintien de la liberté du Canal !

Drôle de manière d'assurer la liberté du

Canal que de s'en emparer ! Il n'y a que les Anglais pour user de ces moyens là.

Bref, l'Angleterre veut être seule dans l'Egypte ; elle veut seule gouverner dans un pays où nous avons outre des intérêts politiques, des intérêts financiers de 1^{er} ordre.

Le Times parlant de ces derniers est peu explicite ; il déclare qu'on s'arrangera ultérieurement ! Jamais croyons nous on ne s'arrangera et malheureusement il faut bien se convaincre que nous n'avons plus en Egypte qu'un intérêt sentimental.

Comme on le voit, la question d'Egypte est résolue sommairement ; reste à savoir si l'Europe acceptera.

Quant au gouvernement français, son devoir est de nous éclairer le plus tôt possible sur ses intentions.

M. Duclerc, qui a montré dans ces derniers temps assez de fermeté, persistera-t-il dans ses résolutions ? Espérons-le pour l'honneur du pays.

Un républicain conservateur.

P. S. — Hier, à la Chambre, M. Duclerc a fait une déclaration sur les affaires d'Egypte.

Nous analyserons ce document dans notre prochain numéro.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier 1883.

PRÉSIDENT DE M. HENRI BRISSON.

M. le Président. — Messieurs et chers collègues, je vous remercie profondément du grand honneur que vous m'avez fait pour la troisième fois ; j'essayerai de m'en rendre digne en vous se-

cœur : ce dernier mineur atteignait les sources vives de son existence. Souvent affolé par son désespoir, il reprochait à Roberts de l'avoir arraché à une mort qu'il considérait comme un bienfait.

Impassible, Roberts laissait passer l'orage ; il parlait de la petite Diane et la douleur du jeune homme se faisait moins violente.

XVI

On sut ce qui s'était passé dans la forêt par un messenger de Sforza. Depuis longtemps, celui-ci épiait l'occasion de voir Léonora seul à seul, il habitait une chaumière sur la lisière d'un petit bois ; avec la patience du fauve, il attendait sa proie ; à force de ruse, il parvint à rencontrer la jeune femme sans son entourage.

Elle se promenait, insouciant, rêvant à son dernier enfant, une plainte se fit entendre, elle accourut pour porter secours. Derrière un arbre, la face convulsée de Sforza lui apparut, il la dévisageait de son mauvais regard.

Prise d'une terreur soudaine, un tremblement la secoua de la tête aux pieds. Les émotions sont fatales aux femmes qui nourrissent, elle sentit sa raison chanceler. Sforza fit mine d'approcher ; elle étendit les bras comme pour le repousser, et fut prise de ce rire fou qui fait tant de mal à entendre.

C'est à cet instant que César accourut.

condant dans vos efforts pour mener à bonne fin, et le plus rapidement possible, les travaux importants dont vous êtes saisis par les rapports de vos commissions.

Au nom de la Chambre, je remercie le bureau provisoire et particulièrement notre cher doyen.

Les paroles qu'il a prononcées en ouvrant la session me dispensent de rien ajouter. Il vous a entretenus dignement du grand deuil qui nous a frappés ; il vous a rappelé, comme je l'ai fait plusieurs fois, les biens de l'union et de la concorde ; il vous a enfin montré les avantages de la stabilité gouvernementale que la nation, dans ses préoccupations, ne sépare point du développement graduel des institutions républicaines. (Très-bien ! très-bien.)

Ce sont là, Messieurs, les conseils de l'expérience et du patriotisme ; suivons-les, dans l'intérêt de la France qui nous attend à l'œuvre et que nous aimons tous d'une égale ardeur.

Ce sera la meilleure manière d'honorer nos morts et d'être fidèles à ce que nous demandent nos commettants. (Applaudissements.)

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de l'archevêque de Paris informant la Chambre que les prières publiques, prescrites par la Constitution, auront lieu le 14 janvier à Notre-Dame, à midi et demie.

Une lettre semblable lui a été adressée par le président du Consistoire de l'église réformée de Paris.

M. Laroche-Joubert. — Il serait de la dignité de la Chambre et du gouvernement, après les manifestations antireligieuses qui ont eu lieu, d'oublier l'existence de la disposition constitutionnelle qui ordonne des prières publiques pour la rentrée des Chambres.

L'ordre du jour appelle un deuxième tour de scrutin pour l'élection de deux secrétaires.

Sont élus :
MM. Charmes..... 340 voix.
Jullien..... 195 —

M. de Larochefoucauld. — Je demande au ministre des finances de déposer de bonne heure le projet de budget, afin qu'on puisse le discuter avant la session extraordinaire.

M. Tirard, ministre des finances. — La commission a demandé que le budget ne soit pas déposé

Sforza n'eut que le temps de se jeter dans le bois pour éviter de le rencontrer.

Le misérable rôda le lendemain autour de l'habitation : tous étaient occupés de la pauvre jeune femme.

Il s'approcha d'une fenêtre ouverte et jeta le fatal bouquet. Roberts l'apercevant le soir, sa hâte de le faire disparaître.

Il avait maintenant l'explication de la terrible scène de la veille. Léonora mourait foudroyée par la vue de son bourreau.

A la suite de cette catastrophe, Roberts prit ses amis à part et leur dit d'une voix ferme :

— Le comte Sforza nous poursuivra jusqu'aux entrailles de la terre ; sa haine le conduit sûrement ; retournons à Florence, cela vaut mieux.

Les trois hommes se rangèrent à son idée. Fèrudier éleva une objection.

— Croyez-vous que le prince consente à revoir un pays où il a tant souffert ?

Roberts eut un geste décidé.

— Je parlerai au prince dans ce sens, j'arriverai à le convaincre.

Tous s'inclinèrent devant sa décision. On attendit que César eût repris possession de lui-même pour l'engager à partir.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (14) du 16 Janvier 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

— Qui donc a dit que nous étions à Lucques, à l'abri de Sforza ? C'est faux ! Ah ! ah ! Nous sommes au palais Salviati. Sforza vient de me montrer mes enfants assassinés par lui ; il les tient tous deux dans ses bras ; je les ai vus, vous dis-je, je les vois encore, il est là dans la forêt, là tout près, il ne lui manque plus que Diane, ma pauvre petite Diane.

D'un geste égaré elle indiquait la route. Un éclair de raison lui revenant, elle reprit haletante, tendant les bras vers son mari : — César, par pitié, sauve ma fille ! sauve là, le misérable va l'atteindre.

Elle se tordait, continuant de rire. Son mari et Roberts faisaient d'incroyables efforts pour la contenir.

Le prince la considérait, stupéfait.

Une fièvre ardente la prenait, elle continuait à crier implorant du secours.

Hors de lui, César se tourna vers Roberts :

— Roberts, que veut dire ceci ?

Roberts secoua la tête, pensif.

Ceci, c'est une fièvre causée par la frayeur. Sforza est ici, j'en suis sûr ; lui seul a pu bouleverser ainsi cette pauvre enfant ; elle était si heureuse, si tranquille, il n'y a qu'un instant.

César pâlit affreusement ; prenant la jeune femme dans ses bras, il la transporta dans sa chambre ; lui et Roberts la déshabillèrent ; on la coucha ; on alluma des candélabres ; afin de répandre une vive lumière dans la chambre.

Roberts épuisa toutes les ressources de son art ; le lait lui monta à la tête ; elle criait le nom de Sforza dans son délire, suppliant ceux qui étaient présents de sauver la petite Diane.

Ce fut une nuit déchirante.

Le prince aimait sa femme avec passion ; la haine qui les poursuivait depuis quatre ans la lui rendait plus chère encore.

L'amaïture frêle, impressionnable de la jeune femme ne résista pas au dernier coup que lui portait Sforza ; elle fut enlevée par un accès de fièvre chaude à vingt ans, au milieu du bonheur, entourée d'amis qui faisaient leur vie de la sienne.

Le prince devint fou pendant quarante-huit heures. Roberts le veilla jour et nuit avec un infatigable dévouement. Tous étaient haletants, ne songeant qu'à ce malheureux brisé par tant d'épreuves successives.

Le talent de Roberts triompha ; le prince fut sauvé mais une flèche aigüe lui traversait le

trop tôt, afin qu'il puisse être examiné à un moment plus voisin de son application. (Très-bien ! très-bien !)

Informations

TRANSLATION
Du corps de M. Gambetta.

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

Avignon, 12 janvier, soir.

Un millier de personnes étaient accourues à la gare pour assister au passage du train spécial emportant la dépouille de M. Gambetta.

Marseille, 13 janvier, 2 h. matin.

La foule qui attendait l'arrivée du train portant le corps de M. Gambetta était si considérable que M. Spuller et les députés qui l'accompagnaient ont eu la plus grande peine à se frayer un passage jusqu'à la salle d'attente des premières classes.

L'arrivée du train a été saluée par les cris de : Vive la République !

Le préfet, le secrétaire général de la préfecture, une partie du conseil général et du conseil municipal, ont exprimé à M. Spuller et à M. Rouvier les sentiments que leur inspirait la mort de M. Gambetta.

Plusieurs couronnes ont été offertes par la loge la Vérité, par les villes de Cassis, d'Aubagne, de Calvi, les volontaires de l'armée des Vosges, les délégations de diverses sociétés et des cercles républicains.

Nice, 13 janvier.

Le train spécial est arrivé à 7 heures 30.

M. Langrage de Langre, préfet des Alpes-Maritimes, le secrétaire général de la préfecture, le maire, les membres du conseil municipal l'attendaient à la gare.

Les pompiers rendaient les honneurs militaires.

Les plombs du wagon contenant le cercueil de M. Gambetta, ont été aussitôt levés en présence de MM. Léris, Spuller, Arnaud, Quentin, des autres personnes venues par le train spécial et des autorités.

Le procès-verbal d'usage, a été dressé et le cercueil a été transporté à bras par les pompiers dans une salle de la gare, transformée en chambre ardente. Cette salle est tendue de draperies de deuil coupées par des faisceaux de drapeaux et des arbrisseaux odoriférants. Des brûle-parfums ont été allumés autour du catafalque.

L'arrivée du train spécial n'était annoncée que pour huit heures, il y avait peu de monde à la gare.

Nice, 13 janvier.

Les magasins sont restés ouverts ; très peu de drapeaux sont arborés aux fenêtres. La ville aurait conservé sa physionomie habituelle, sans l'animation qui règne dans les rues traversées par la population qui se rend à la gare.

La foule défille respectueusement devant le cercueil.

On estime à environ 1,100 le nombre des couronnes qui ont été envoyées des différents points de la région.

Les équipages de l'escadre d'évolution, qui est mouillée sur la rade, viennent de défiler, tambours et musique en tête, pour prendre les positions qui vont leur être assignées dans le cortège.

Il en est de même du 111^e de ligne, qui a son colonel à sa tête.

L'amiral Peyron vient d'arriver de Toulon pour assister aux obsèques.

Nice, 13 janvier.

Le cortège funèbre est parti de la gare vers une heure.

Les troupes de la garnison le précédaient. Elles comprenaient un escadron de gendarmerie à cheval, trois compagnies du 24^e bataillon de chasseurs à pieds, trois bataillons du 111^e de ligne, la 7^e batterie du 38^e d'artillerie, avec des canons de montagne, et 600 hommes des compagnies de débarquement des équipages de la flotte avec musique.

Les couronnes apportées de Paris, celles qui avaient été offertes pendant le trajet et par la population niçoise, étaient amoncelées sur deux vastes chars qui précédaient le corps. On distingue celle de Cahors.

Les draperies du corbillard étaient en volours à lames et franges d'argent.

Le char funèbre était surmonté d'une table appuyée sur six ou huit colonnettes de bois en imitation de marbre brun.

Le cercueil, placé entre les colonnettes, au-dessous de cette table, échappait complètement aux regards.

Au-dessus de tout, et presque à la hauteur du premier étage, se voyait une fausse bière recouverte d'un drapeau voilé par un crêpe.

La vieille servante de la famille Gambetta, la fidèle Miette, tout en pleurs, marchait immédiatement derrière le corbillard, appuyée sur le bras d'une de ses parentes, qui portait une large couronne d'immortelles.

Venaient ensuite : le père de M. Gambetta, son oncle Michel Gambetta, son beau-frère, ses deux cousins : MM. Larroque, dont l'un est simple attaché à la direction des postes et télégraphes du département des Alpes-Maritimes, et dont l'autre est percepteur d'une petite localité du département des Landes.

Le cortège ne s'est pas rendu directement au cimetière. Il a fait un long circuit ; il a traversé la vieille ville et les quais et a gravi ensuite la pente rapide qui mène au cimetière.

Pendant la durée des funérailles, presque tous les magasins sont restés fermés, non seulement sur le parcours du convoi, mais dans tous les autres quartiers ; les becs de gaz étaient allumés et les lanternes recouvertes d'un crêpe.

La population était massée sur les trottoirs. On a remarqué que beaucoup de gens du peuple et de la campagne restaient la tête couverte.

La rue Cassini, dans laquelle habite la vieille population niçoise, présentait l'aspect le plus remarquable. Toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux tricolores surmontée d'un crêpe. Elles étaient garnies de spectateurs dont l'attitude était émue et respectueuse.

Tous les bateaux qui se trouvaient dans le port, avaient mis leur pavillon en berne.

M. le général Carré de Bellemare a pris le premier la parole sur la tombe de M. Gambetta, et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Après les touchantes et patriotiques paroles qui ont été prononcées à Paris, au nom de l'armée, par le ministre de la guerre, paroles qui ont eu un si grand retentissement dans toute la France, il ne me reste plus qu'à adresser un suprême adieu à l'illustre mort sur qui les portes du tombeau vont se fermer.

Adieu à Gambetta, adieu au grand patriote.

DISCOURS DU PRÉFET M. LAGRANGE DE LANGRE.

Messieurs,

... Pendant la guerre de 1870, j'occupais des fonctions qui me mirent en rapports fréquents avec Gambetta, et qui me donnèrent ainsi le moyen d'apprécier à sa juste valeur le patriotisme dont il était animé.

Il me semble l'entendre encore, cherchant à faire passer en moi la fièvre patriotique qui le consumait. Oui ! il me semble voir Gambetta, il me semble l'entendre me répéter de sa voix vibrante, éteinte à jamais, ces paroles qui sont gravées dans ma mémoire :

« Ne vous inquiétez, me disait-il, que de ce qui peut servir utilement le pays ; faites appel au dévouement de tous, pour le salut de la patrie ; en un mot songez à la France, toujours à la France, et rien qu'à la France !... »

Ah ! Messieurs, s'il m'était possible d'évoquer devant vous, non mes souvenirs personnels, mais le grand patriote couché dans le cercueil, quels accents trouverait Gambetta pour vous crier, pour nous crier à tous : « Faites que ma mort elle-même serve la cause à laquelle j'avais voué ma vie ! Oubliez les compétitions stériles, qui peuvent faire courir de si grands dangers à la France et à la République ! En un mot, songez à la France, toujours à la France et rien qu'à la France ! »

Et nous, Messieurs, unis par le même sentiment de douleur que nous cause la mort de ce grand citoyen, honorons la mémoire de Gambetta, en confondant nos cœurs dans un même et ardent amour pour la France et pour la République !

DISCOURS DE M. BORRIGLIONE MAIRE DE NICE.

... Inclignons-nous devant ce sépulchre jonché de fleurs et de couronnes et l'œil fixé sur cette image de la mort, glorifions celle qui est éternelle et que Gambetta a tant aimée : la liberté.

Ah ! il me semble qu'une telle tombe ne peut être muette. Je dis que, de ces profondeurs mystérieuses, je crois qu'un écho s'en échappera toujours pour exhorter la démocratie à l'union, à l'harmonie, à la concorde.

Cette voix aimée, écoutons-la, citoyens ; c'est la voix qui trempe et fortifie nos caractères par

le souvenir de celui-là même qui savait se consoler des jugements injustes, des déceptions imméritées, en voyant le triomphe de sa méthode aussi sage que ferme, de ses idées aussi progressives que conciliantes. Son œuvre ne peut point se briser avec sa vie ; il nous faut la poursuivre par l'effacement des discordes, par l'apaisement des rancunes, il faut sceller à jamais l'alliance du grand parti progressiste sur le nom aimé de Gambetta ; car ce parti, malgré ses divergences et ses divisions passagères, tend au même but, le culte de la patrie, la grandeur de la République.

Chers concitoyens, au seuil de cette tombe désormais célèbre, et au nom de la ville de Nice, de ses représentants, qu'il me soit permis de dire un dernier adieu à Léon Gambetta, de déposer sur son cercueil qu'enveloppe l'étendard national l'expression de nos regrets, le tribut de reconnaissance qui lui est dû pour avoir jusqu'à son dernier souffle tant mérité de la France et de la démocratie. Vive la République !!!

Après ces trois discours, M. Larroque a exprimé, au nom de la famille, le désir qu'il n'y en eût pas d'autre, et le père de M. Gambetta a prononcé d'une voix émue ces quelques paroles : « Je ne puis vous dire que ce que mon fils disait à tous ceux qui l'obligeaient : Merci, Messieurs, merci. »

Les obsèques de Gambetta n'ont pas été favorisées par le temps. Le ciel était couvert, des ondées d'une pluie glaciale tombaient d'heure en heure, et quand le cortège est arrivé à la montée rapide qui conduit au cimetière, le vent soufflait en tempête et secouait violemment le feuillage des pins maritimes qui bordent la route.

Le procès des Anarchistes

Lyon, 13 janvier.

L'audience est ouverte à midi vingt.

Le président dit que le tribunal vient de recevoir de nouvelles lettres de menaces. Le tribunal, ajoute-t-il, reçoit ces lettres avec indifférence, car rien ne l'empêchera de juger avec conscience et intégrité.

Voici les lettres adressés au président :

Quintidi. — Au président du tribunal de l'inquisition lyonnaise,

Citoyen président,

Tu cries : rien n'arrêtera le bras vengeur de la justice républicaine. Rien non plus n'arrêtera le nôtre. Nous attendons avec une légitime impatience la fin de ces iniques et écœurants débats. Alors nous saurons ce que nous aurons à faire.

Rien au monde, entends-tu bien, ne nous fera faiblir dans l'exécution de ce que nous avons résolu. Si dix échouent, un onzième recommencera.

Souviens-toi d'Alexandre II et du Théâtre-Bellecour.

A bon entendeur, salut de mort.

Signé : Un anarchiste qui n'est ni détenu, ni fugitif.

(Au bas de la lettre est dessiné un poignard.)

* * *

Monsieur le président du tribunal.

Nous vous prévenons que votre tête passera au degré que vous vous serez servi contre nos confrères. Tâchez de les condamner ; et mettez en liberté les bonapartistes et les orléanistes et condamnez les anarchistes.

Faites-vous garder dans les rues, vous et vos hâbleurs de juges. Nous maintiendrons nos avances. Ne sortez pas de votre cabinet, parce que vous y passerez ; je vous le promets.

Perraudin va passer sa vie !! Nous l'attendons sans dynamite. Nous promettons et nous tiendrons (sic).

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Dans sa séance extraordinaire de samedi dernier, le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a décidé :

1^o De donner le nom de Gambetta au grand boulevard qui traverse la ville ;

2^o De concourir pour 10,000 fr. à l'érection d'un monument en l'honneur de notre illustre compatriote.

Une commission de six membres a été en outre nommée pour s'occuper activement de la souscription nationale ouverte en vue de ce monument.

Le Conseil municipal de Bar-le-Duc a décidé que l'avenue de Saolnes prendrait le nom d'avenue Gambetta.

Le Conseil municipal de Villeneuve-sur-Lot a pris une décision analogue, il a résolu de donner le nom de Gambetta à la rue qui part de la porte de Penne et se prolonge sur la route de Cahors.

PRIÈRES PUBLIQUES

Conformément à la Constitution, les prières publiques ont été dites dimanche à 3 heures, à la Cathédrale. MM. le Préfet, le Général, le Maire, le secrétaire général et les conseillers en costume ; la magistrature en robe ; les chefs de diverses administrations, assistaient à cette cérémonie présidée par Mgr l'Evêque.

La musique du 7^e de ligne s'est fait entendre pendant la cérémonie.

Le service d'ordre était fait par des détachements du 7^e de ligne.

Une foule considérable se pressait dans l'église et sur tout le parcours du cortège.

La faculté de droit de Toulouse qui, on s'en souvient, avait été fermée par mesure d'ordre, le 18 décembre, sera ouverte le 18 janvier prochain.

Contrairement aux bruits qui ont couru, il est absolument inexact que le ministre de l'instruction publique ait l'intention de modifier en quoi que ce soit les congés de Pâques et les grandes vacances.

Instruction primaire.

XI. — ARRÊTÉ

OUVRANT UNE SESSION D'EXAMENS POUR LES DEUX BREVETS DE CAPACITÉ.

Du 26 décembre.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 8 du décret du 4 janvier 1881,

Arrête : Article 1^{er}. Une session d'examen pour les deux brevets de capacité s'ouvrira, dans toute la France, le lundi 5 mars 1883.

Art. 2. Les épreuves auront lieu comme suit :

ASPIRANTES.

BREVET ÉLÉMENTAIRE OU DE SECOND ORDRE. PREMIÈRE SÉRIE.

Lundi 5 mars. — Séance du matin.

Orthographe. (Dix minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur travail.)

Ecriture. (Trois quarts d'heure.)

Exercice de composition française. (Une heure et demie.)

Séance de l'après-midi.

Arithmétique. (Une heure et demie.)

Couture.

DEUXIÈME SÉRIE.

Mardi 6 mars. — Séance du matin et du soir.

Même ordre que pendant la journée précédente.

BREVET SUPÉRIEUR OU DE PREMIER ORDRE.

Lundi 12 mars. — Séance du matin.

Composition sur les sciences. (Quatre heures.)

Séance de l'après-midi.

Composition en dessin. (Trois heures.)

Mardi 13 mars. — Séance du matin.

Composition française. (Trois heures.)

Séance de l'après-midi.

Langues vivantes. (Le thème est commun à toutes les langues. — Deux heures.)

ASPIRANTS.

BREVET ÉLÉMENTAIRE OU DE SECOND ORDRE.

Lundi 19 et mardi 20 mars.

Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

BREVET SUPÉRIEUR.

Lundi 2 et mardi 3 avril.

Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

X. — ARRÊTÉ

OUVRANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE D'EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES NORMALES.

Du 26 décembre.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 5 juin 1880 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1882 ;

Arrête :

Article 1^{er}. Une session extraordinaire d'exa-

mens pour le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, sera ouverte le 2 mars 1883.

Art. 2. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 24 février inclusivement : dans les départements, au secrétariat de l'inspection académique; à Paris, au Ministère de l'Instruction publique (direction de l'enseignement primaire, 6^e bureau).

XI. — ARRÊTÉ

OUVRANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE D'EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'INSPECTION PRIMAIRE ET A LA DIRECTION DES ÉCOLES NORMALES.

Du 26 décembre.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

Vu le décret et l'arrêté du 23 décembre 1882, Article 1^{er}. Une session extraordinaire d'examen pour le certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices sera ouverte le 30 mars 1883.

Art. 2. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 24 mars inclusivement : dans les départements, au secrétariat de l'inspection académique; à Paris, au Ministère de l'Instruction publique (direction de l'enseignement primaire 6^e bureau).

DUVAUX

Nous recevons la lettre suivante :

Je lis dans le numéro du 13 courant de votre journal une note par laquelle le sieur Alaux se plaint qu'il n'a pas même été remercié de son acte de probité.

Je ne suis pas allé retirer la somme au bureau de police; Alaux me l'a lui-même remise, et c'est vrai que je ne l'ai pas même remercié.

M. Louis Alaux aurait dû être assez intelligent pour comprendre qu'il a trouvé dans mon silence une récompense bien plus forte que celle à laquelle il prétendait avoir droit lorsqu'il a été faire acte de probité au bureau de police, deux heures après m'avoir dit qu'il était en possession des billets, avec fait par la force des choses.

Je me tiens à la disposition de M. Louis Alaux pour lui rappeler, si sa mémoire lui fait défaut, toutes les difficultés que j'ai eues à surmonter pour lui arracher cet aveu.

Recevez, etc.

BERGOUGNOUX.

On écrit de Périgueux.

Des malfaiteurs ont volé, à Périgueux, des bijoux pour une valeur de 10,000 fr., au préjudice de M. Français, bijoutier, installé dans une baraque de la place Montaigne.

La justice informe.

Un épicière de Sarlat, ayant eu l'imprudence d'aller, une lampe à la main, prendre du pétrole à une futaille, a mis le feu au contenu de cette futaille en laissant tomber sa lampe. Immédiatement ses habits ont pris feu, mais on a pu le secourir, et il en sera quitte pour une blessure légère à la main.

Pendant l'incendie a fait des progrès rapides, et bientôt la maison entière fut en flammes. On dut se borner à préserver les maisons voisines. La maison incendiée était assurée, mais plusieurs locataires en seront pour leur mobilier.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

La 3^e livraison du *Bulletin archéologique et historique*, publiée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, vient de paraître, et sera très prochainement suivie de la 4^e, formant ensemble le tome X, beau volume grand in-8 de 350 pages, avec planches lithographiques et eaux fortes.

Les titres des principaux articles publiés cette année donneront une idée exacte de l'intérêt que présente cette publication pour tous ceux qui s'intéressent au passé de notre région.

Parmi les articles spécialement consacrés à des sujets touchant l'histoire ou l'archéologie de Tarn-et-Garonne, signalons : la *Monographie historique de Castelsagrat*, étude complète de tous les documents intéressant le passé de cette localité, par M. François Mouleng, secrétaire général de la Société.

1^o *Les variations des monnaies* au début de la guerre de Cent ans, par M. Edouard Forestié : cette étude, lue à la Sarbonne en 1882, est suivie d'un curieux tableau de la vie publique et privée à Montauban, vers le milieu du XIV^e siècle, d'après les livres de comptes des frères Bonis.

2^o *L'Instruction à Caylus au XV^e siècle*,

par M. l'abbé Galabert. — On sait que cette question de l'histoire de l'Instruction publique est à l'ordre du jour. Le travail de M. Galabert, lu à la Sarbonne en 1882, est plein de renseignements précieux et authentiques, qui démontrent que l'Instruction était fort en honneur à Caylus au XV^e siècle.

3^o *Les Bénédictins de Mas Grenier*, et 4^o *Le Grand-Séminaire de Montauban*, par M. l'abbé Daux, auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Montauban*. — Monographies remplies de faits curieux et nouveaux sur ces deux établissements ecclésiastiques.

4^o Le compte rendu de l'Inauguration de la statue de Fermat à Beaumont et le discours remarquable prononcé dans cette occasion par M. l'abbé Pothier, président de la Société.

5^o Rapport sur une excursion à Moissac, présenté d'une façon fort intéressante, par M. Mila de Cabarriou.

6^o La clochette de Lacapelle-Livron (XIX^e siècle) a donné à M. baron de Rivières, l'occasion d'écrire une petite étude archéologique bien complète.

7^o Sous le titre de : *Notes pour servir à l'histoire du département*, la Société a inauguré une excellente mesure consistant à publier les diverses communications faites pendant les séances de documents et de détails intéressant le département. Le premier de ces recueils de notes sera parfaitement accueilli.

PENDU ET CONTENT.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Hong Ah Duck, alias Ah Gee, Chinois, âgé de vingt-huit ans, reconnu coupable d'avoir tué quatre de ses compatriotes, a eu le plaisir d'être pendu, ces jours derniers, à San-Raphaël, Californie. Il attendait ce moment avec impatience et il en pressait l'arrivée de tous ses vœux. Le jour de la condamnation, quand le juge se disposait à fixer le jour de l'exécution, Ah Duck cria au shérif : « Dites moi de fixer la date la plus prochaine possible ! » Le lendemain du jour où il a été mis sous « la garde de mort », il a éloigné son surveillant en le priant d'aller lui chercher du tabac, et pendant sa courte absence il a brisé une vitre de la fenêtre de sa cellule et en a détaché un morceau de verre avec lequel il s'est fait deux profondes incisions dans le cou. A sa rentrée, le surveillant a trouvé le Chinois riant comme un bienheureux du bon tour qu'il croyait lui avoir joué. Mais la veine jugulaire n'était pas tranchée.

Le condamné avait la persuasion qu'après sa mort il serait enfermé dans une cellule du purgatoire, pour une durée variant de un à vingt ans, et que pendant tout ce temps il pourrait revenir sur terre sous forme d'esprit et taquiner ou effrayer ses ennemis. C'est apparemment cette pensée de jouer des niches d'outre-tombe à certaines personnes, qui lui faisait si vivement désirer une prompte mort. Il brûlait d'entrer dans son rôle de revenant.

A mesure que son dernier jour approchait, Ah Duc a manifesté une gaieté de plus en plus folâtre. Vendredi, il était comme on dit, « aux anges ». Il a mangé pour déjeuner un poulet entier et plusieurs hors d'œuvre. Quand le shérif est venu lui lire l'ordre d'exécution, il l'a accueilli comme un libérateur, mais il a paru un peu contrarié d'apprendre qu'il avait encore une heure devant lui.

A midi et demie il a été mené à l'échafaud, et le Rév. Mac Donald, qui marchait à côté de lui, avait peine à l'empêcher d'exécuter de joyeuses gambades. Il a déclaré ne pas vouloir faire de discours, parceque ça retarderait l'instant désiré. Pendant qu'on lui retirait les pieds et les mains, il a dit : « Tout le monde sait que je n'ai pas peur. On ne meurt qu'une fois. » Apercevant alors le recorder-adjoint à une fenêtre, il lui a crié en riant : « Adieu, vieillard ! »

Quand on lui a passé la corde au cou, il a dit encore : « Adieu à tous. Je vais ce soir à Frisco. Mais je reviendrai vous voir avant longtemps. » Une seconde après, il se balançait dans le vide. Pendant son agonie, qui a été courte et apparemment peu douloureuse, un certain nombre de Chinois qui avaient été admis dans la cour de l'exécution, brûlaient de l'encens et

de petits papiers destinés à distraire les diables pour les empêcher de courir après l'âme du supplicié.

Dernières Nouvelles

M^{me} Chanzy a adressé au maire de Châlons une somme de cinq cents francs pour être remise au bureau de bienfaisance.

Cette somme va être distribuée immédiatement en secours extraordinaires.

Londres, 14 janvier.

Le prince de Galles a inauguré cet après-midi le monument élevé à l'ex-prince Impérial dans l'école de Wolwich.

Les ducs de Cambridge et d'Edimbourg assistaient à la cérémonie.

Le prince de Galles a prononcé une courte allocution dans laquelle il a recommandé l'exemple du prince aux élèves de Wolwich.

Paris, lundi 15 janvier.

Les réunions royalistes ont eu lieu, hier, à Lyon, à Sainte-Foy (Gironde).

Il y a eu une assistance nombreuse on n'a signalé aucun incident.

ELECTION LÉGISLATIVE DE LYON.

MM. Brialou, social radical (élu) 4,969 voix
Guillaumou, républicain.... 3,799
Maire, réactionnaire..... 2,957

LES LIVRES

Librairie Delagrave (Suite).

Le plus nouveau de ces albums les *Farces de Fous*, a une couverture d'une étonnante originalité. 16 aquarelles, 16 courtes scènes de comédie bouffe y présentent deux fous qui ont fait pari de mystifier et tourmenter les bourgeois par tous les moyens possibles. Leur tour sont d'un comique achevé. Les textes et les dessins qui nous les présentent sont animés par une verve éclatante.

L'Affaire Arlequin, accompagnée de triolets rimés en perfection par L. Valade, place dans le cadre d'une action nouvelle, les éternels personnages de la Comédie italienne. E. d'Hervilly a raconté en vers fantaisiste *La suite d'une consultation* donnée à un patient par deux médecins du temps de Molière. *Deux contre un*, comme dit le titre *Drôles de Bêtes* et *Drôles de Gens*, albums de silhouettes à bon marché contiennent les plus joyeux boniments de lanterne magique accompagnant les plus étonnantes ombres chinoises qui se puissent rêver. Somme toute, le nom de ce Robert Tinant est celui d'un artiste très-prime sautier, très original, très digne de fixer l'attention.

Léopold Dauphin a écrit la musique de rondes enfantines, aimables petits poèmes de Léon Valade; Ernest d'Hervilly, déjà nommé, a encore écrit *Niches d'enfants*, illustrées de fraîches aquarelles d'une ravissante naïveté. *En remontrant*, et *Huit jours dans un aquarium* nous offrent d'autres aquarelles enfantines bien ingénieuses aussi signées André. *Le Voyage dans une coquille de noix* a, l'an dernier, mis ce nom en honneur. *Les vieux proverbes sur de nouveaux airs* n'ont rien à envier au talent délicat et spirituel de Kate Greenaway.

Nous n'avons pas tout dit sur les excellentes étrennes que la Librairie Delagrave offre aux lecteurs. Nous ne pouvons que rappeler brièvement les *Péripéties cynégétique* de Mac-Aron, par l'excellent peintre que cache à moitié le pseudonyme de Nidrach; *L'Histoire d'une ferme*, par Narjona; les *Petits hommes et les petites femmes*, par Ratisbonne, toutes publications connues et appréciées dès l'an dernier, car il nous faut arriver aux beaux volumes formés par deux périodiques illustrés avec un soin tout artistique.

Premièrement, le Musée des Familles, vieux recueil, toujours vivant et très rajeuni, lecture favorite des adolescents, morale entre toute, attachant autant que pas une, où le conte et le roman sont représentés par les noms L. Ulbach, Gréville de Pouvillon, d'Etienne Marcel, de Genevay, de Theuziet, M^{me} Blanchecotte, l'histoire, par la Bibliothèque de Jacob, l'histoire du théâtre, par Edouard Thierry; l'Erudiction, par Edouard Fournel.

Il suffit d'ouvrir le numéro ou le volume pour admirer les dessins d'Adrien Marie, de Wilson, de Specht, de Léonce Petit, de Grevin, de V. Nelly, de Scott et de Boutet de Monvel, etc.

C'est un recueil populaire par le bon marché et par le souffle moral qui l'inspire, distingué et convenant aux plus délicats par le goût artistique qui se révèle dans l'illustration.

Le St-Nicolas, qui s'adresse aux plus petits, n'est qu'à sa quatrième année. Il est connu des

enfants et des parents comme s'il comptait un siècle d'existence.

Cet élégant journal, plein de belles images et de jolies histoires, vient tous les jeudis apporter aux enfants sages et autres, le charme de l'imprévu, la joie de l'esprit, le plaisir des yeux.

Placé sous l'invocation de l'indulgent patron des garçons et (ce qu'on ignorait jusqu'ici) des petites filles, cette luxueuse petite gazette est redigée par St-Nicolas lui-même en première ligne, E. Dupuis, E. Desbeaux, H. Gréville, Lafenestre, Lemercier, de Neuville, Leila-Hanoum, R. de Najac, etc., illustré par Bayard-Courboin, Ferdinandus, Jazet, Jundt, Kauffmann, B. de Monvel, Poirson, Giacomelli, Scott, etc.

Bourse de Paris.

Cours du 16 Janvier

Rente 3 p. %.....	79.30
— 3 p. % amortissable.	80.45
— 4 1/2 p. %.....	111.25
— 5 p. %.....	115.70

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE

D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

PAPIER WLINSI.

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans détours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33, Paris.

